

Cette charte a pour objectif de faciliter la communication entre les différentes personnes qui encadrent vos enfants (école, parents, CLSH, mairie) afin d'assurer une prise en charge plus sereine.

A b s e n c e

Pour toute absence de votre enfant, prévenir systématiquement par téléphone, puis confirmer par mail dans la journée :

- L'école de scolarisation

- Ecole d'Hériménil.
☎ 03 83 74 22 97
✉ ce.0540516t@ac-nancy-metz.fr
- Ecole maternelle de Rehainviller.
☎ 03 83 73 01 46
✉ ce.0541846@ac-nancy-metz.fr
- Ecole élémentaire de Rehainviller.
☎ 03 83 73 45 85
✉ ce.0541846@ac-nancy-metz.fr

- La mairie de Rehainviller

- pour les transports en bus et les NAP
☎ 03 83 73 04 87
✉ mairiederehainviller@orange.fr

- Le CLSH

- pour la garderie, les NAP, la cantine
☎ 03 83 74 41 71 ou ☎ 07 78 41 17 00
✉ clsh-herimenil@orange.fr

C a n t i n e e t g a r d e r i e

Toute inscription à la cantine et à la garderie du soir sera ferme et définitive. La cantine et la première heure de garderie seront facturées, sauf sur présentation d'un certificat médical. Ne pas oublier de mettre le nom de votre enfant et votre signature sur chaque coupon hebdomadaire.

T r a n s p o r t s

Pour les transports, les inscriptions se font en début d'année.

Pour les enfants de maternelle :

- Si vous récupérez votre enfant alors qu'il devait prendre les transports, prévenez obligatoirement l'accompagnatrice du bus (Mme Sachot) de vive voix.
- Il est impératif de venir récupérer votre enfant à la porte du bus afin que l'accompagnatrice vous le remette en mains propres.
- Si aucun responsable légal n'est présent à la descente du bus, l'enfant est ramené à la mairie de Rehainviller, puis à la gendarmerie.

Sécurité autour des écoles

Ne pas se stationner devant les écoles, ni sur les trottoirs. A Hériménil, plusieurs parkings sont disponibles : « quelques mètres de marche vous garderont en bonne santé ».

Ne pas encombrer le passage réservé aux enfants entre l'école et le bus. Faire respecter aux enfants les installations (abri bus, bancs, talus, ...).

Pour les enfants de maternelle, il est impératif de venir récupérer votre enfant à la porte de l'école afin que l'enseignant(e) vous le remette en mains propres. A partir du CP, n'oubliez pas que chaque parent est responsable de ses enfants dès la sortie de l'école.

Cette charte a été validée par le Conseil d'Ecole du 3 mars 2017.

Exemplaire à remplir et à remettre à l'école

Je soussigné (nom, prénom)

responsable légal de l'enfant (nom, prénom)

déclare avoir pris connaissance de la Charte du RPI Hériménil – Rehainviller et m'engage à la respecter.

Date : / / 2017

Signature :